

Le PRÉSIDENT: J'ai aussi par devers moi une communication de M. J. Clyma, secrétaire de la succursale n° 26 de la Légion canadienne de la *British Empire Service League*, laquelle communication se lit ainsi qu'il suit:—

TORONTO, le 1 avril 1928.

Au major POWER.

Cher monsieur et camarade.—La succursale n° 26 de la Légion canadienne m'a confié la mission de vous prier de déposer sur le bureau de la Chambre des Communes, à Ottawa, la résolution suivante:—

“Nous, ouvriers des ateliers *Vetcraft*, ressortissons au ministère de la Santé et du Travail. Nous ne retirons aucune paye pour les jours fériés. Le personnel et les employés de la fabrique d'appareils prothétiques et du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, qui travaillent sous le même toit que nous, retirent une paye pour tous les jours fériés et jouissent, en outre, de vacances d'une semaine à trois semaines pendant l'été. Nous ne retirons aucune paye pour les heures où nous ne travaillons pas.

Fraternellement à vous,

(Signé) J. CLYMA,

Secrétaire de la succursale n° 26.

JAMES L. MELVILLE est appelé et assermenté.

Le PRÉSIDENT: M. Melville veut donner lecture d'un exposé, à titre de document destiné au dossier, lequel exposé facilitera la marche des affaires. Veuillez vous asseoir, monsieur Melville, et nous en donner lecture, s'il vous plaît.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'ai préparé, en vue de renseigner votre Comité, un exposé portant sur la question des problèmes de solution difficile et celle des ateliers *Vetcraft*. (Il lit):

Emploi abrité

Le problème d'après-guerre le plus difficile et le plus complexe peut-être qu'aient eu à résoudre tous les gouvernements est celui d'un soldat frappé d'une grave incapacité physique ou mentale qui l'empêche d'occuper un emploi spécialisé ou ordinaire, ou qui le met en l'espèce dans une situation désavantageuse. On en est venu à désigner ces cas sous l'appellation de “problèmes d'invalidité”. Il est très rarement arrivé que l'intéressé fût un homme instruit—celui-ci étant apparemment capable de se tirer d'affaire dans n'importe quelles circonstances.

Le rapport du Comité parlementaire institué durant la seconde session de 1919 contient les recommandations suivantes (page 49):—

Au cours de l'enquête poursuivie par votre Comité sur les questions se rattachant au rétablissement des soldats dans la vie civile, on a signalé à maintes reprises qu'il faudrait pourvoir d'une manière toute particulière aux hommes fonctionnellement, histologiquement et mentalement anormaux dont on ne peut actuellement prendre soin d'une façon adéquate.

Votre Comité reconnaît qu'il est urgent de pourvoir à la solution de ces problèmes. Comme la question revêt un caractère hautement technique et difficile, le Comité recommande que le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile prenne immédiatement les moyens nécessaires pour instituer une enquête complète en vue de déterminer le besoin et recommander la meilleure façon d'aborder ce problème ardu.

[M. J. L. Melville.]